

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
LESSARD EN BRESSE
Séance du 13 mars 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 11

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et treize mars

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, CHEVALIER Daniel, GAUTHERON Jean-Paul, CHAUSSIN Valentin, Didier CHAUX, Audrey MOSCA, Régis VION, FLAGEOLLET Laurent, Samantha CRETET, Julien PALANCHON,

Absents ou excusés : Jérôme PETIT (pouvoir à Sandrine NICOLAS), Marie MERLE (pouvoir à Audrey MOSCA), Laurent LABILLE, David GANDREY (pouvoir à Julien PALANCHON)

Secrétaire de séance : Julien PALANCHON

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

1- Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Approbation du compte administratif du budget assainissement 2024

Sous la présidence de Madame NICOLAS Sandrine, 1^{ère} Adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2024 qui s'établit ainsi ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	91275.46
	Réalisé :	14055.72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	91275.46
	Réalisé :	57904.09
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat 2024 : 43 848.37 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	58914.29
	Réalisé :	15118.50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	58914.29
	Réalisé :	24180.44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat 2024 : 9 061.94 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (43 848.37 – 13 971.33)	29 877.04
Fonctionnement (79 539.62-43971.33+9061.94)	44 630.23
Résultat global :	74 507.27

Hors de la présence de Mr PHILIPPE, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2024.

3- Approbation du compte de gestion du budget communal 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- Approbation du compte administratif du budget communal 2024

Sous la présidence de Madame NICOLAS Sandrine, 1^{ère} Adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	168 985.23
	Réalisé :	52 240.62
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	168 985.23
	Réalisé :	41 802.46
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat 2024 : - 10 438.16 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	668 660.98
	Réalisé :	480 353.74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	668 660.98
	Réalisé :	548 389.90
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat 2024 : 68 036.16 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (-32 635.23-10 438.16)	-43 073.39
Fonctionnement (188821.21-32635.23+68036.16)	224 222.14
Résultat global :	181 148.75

Hors de la présence de Mr PHILIPPE, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024.

5- Devis rénovation toilettes publiques

Les toilettes publiques situées sur la Place de l'Eglise nécessitent une rénovation. Après diagnostic de 2 plombiers, les 2 WC sont à changer.

Des devis ont été demandés à SARL BRANCHER et à SARL PRUDENT DPS pour le remplacement des toilettes (standard et Inox)

- SARL BRANCHER : 951.41 € TTC et 4 280.42 € TTC
- SARL PRUDENT DPS : 851.36 € TTC et 4 208 € TTC

Le Conseil municipal choisit à l'unanimité les devis de la SARL BRANCHER.

Le Conseil municipal décide à :

- 8 voix pour les WC traditionnels
- 5 voix pour les WC inox
- 1 abstention

Le devis de la SARL BRANCHER est validé pour un montant de 951.41 € TTC

6- Reprise d'une concession au columbarium

Mr GOY a acheté une case du Columbarium en 2019 et sa situation a changé. Il va déménager et n'aura plus aucune attache à Lessard en Bresse.

Il demande au Conseil Municipal s'il est possible de lui faire un remboursement au prorata :

Concession : 50 ans

Prix : 671 €

Utilisation : 6 ans

Prorata : 80.52 €

Remboursement : $671 - 80.52 = 590.48$ €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser 590.48 € à Mr GOY. La case du Columbarium sera donc de nouveau disponible.

7- Installation d'une placette de compostage

Le SICED BRESSE NORD propose l'installation d'une placette de compostage. Celle-ci serait installée sur le parking de l'école, près du restaurant scolaire.

L'installation et l'entretien régulier sera assuré par le SICED.

Afin d'éviter la présence de nuisibles, seules les épiluchures seront autorisées, les restes alimentaires sont à déposer dans la bio-borne Chemin du Vieux Chêne.

Cette placette de compostage a également un objectif pédagogique auprès des enfants. Le personnel du restaurant scolaire, ainsi que les ATSEM et les enseignantes seront associés à ce projet.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'installation des bacs à compost et autorise Mr le Maire à signer une convention avec le SICED

8- Avenant à la délégation des transports scolaires avec la région

Le Conseil régional demande à la commune de renouveler la délégation de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires pour une durée d'un an (15 août 2026).

Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer l'avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9- Subventions pour le chemin de l'école maternelle

Mr le Maire a demandé un devis à l'entreprise CORDIER pour réaliser un chemin piétonnier de la Route de Louhans au parking de l'école. Ce passage est déjà très emprunté et il est en mauvais état. Ce chemin sécurise l'accès à l'école pour les piétons et les cyclistes.

Le devis est de 3620 €HT

Des subventions seront demandées :

Etat : DETR/DSIL 2025

Département : amendes de police.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Mr le Maire à demander les subventions.

10- Devis chaudière Ecole et logements communaux

Mr le Maire a demandé un devis à l'entreprise BRANCHER pour remplacer la chaudière des logements communaux et de l'école. Celle-ci tombe en panne régulièrement depuis des années et la dernière panne n'est pas réparable.

La chaudière a plus de 35 ans, il faut donc la changer.

Devis :

Chaudière gaz à condensation Atlantic

13 567.62 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Mr le Maire à le signer.

11- Hommage à Monsieur Léon GUILLAUMIN

Suite à la sollicitation de la famille de Mr GUILLAUMIN, Mr le Maire expose au Conseil Municipal leur requête.

La famille demande à la commune de rendre hommage à Mr GUILLAUMIN en nommant une place à son nom. Cette personnalité est née à Lessard et était un écrivain reconnu en France.

Mr le Maire a demandé à Mme MORIN, Présidente de l'association ESSARTO, chargée de la valorisation du patrimoine de la commune, de s'occuper des formalités.

La place retenue est située devant l'atelier municipal, elle s'appellera donc : Place Léon GUILLAUMIN

Une plaque de rue sera donc apposée sur cette place et les propriétaires de la maison d'enfance de Mr GUILLAUMIN sont d'accord pour apposer une plaque commémorative sur la façade de leur maison.

Une soirée d'hommage sera organisée par ESSARTO le 17 mai à la salle pour tous.

Le conseil municipal accepte à :

- 11 voix pour
- 3 abstentions

12- Construction d'un chenil et contrat de fourrière avec la SPA

Des chiens errants sont régulièrement confiés à la commune. Les propriétaires sont parfois difficiles à identifier et les chiens doivent donc rester une ou plusieurs nuits sous la garde de la commune.

Un contrat de fourrière avec déplacement a été souscrit avec la SPA depuis des années mais il est difficile de joindre les responsables, personne ne s'est jamais déplacé pour venir chercher les animaux. Les élus et les agents sont seuls à gérer ce problème.

La solution retenue est donc la construction d'un chenil afin d'assurer la garde et la sécurité des chiens. La commune facturera aux propriétaires 20€ par nuit et par chien.

Le chenil sera construit par les conseillers municipaux derrière le hangar communal.
La commune ne renouvellera pas le contrat de la SPA en 2026 (504 €/an)

Le conseil municipal adopte cette mesure à

- 11 voix pour
- 3 voix contre

Questions diverses :

- *Rappel : les propriétaires de chiens doivent ramasser leurs déjections. Merci de faire preuve de civisme pour le respect de chacun.*
- *Commémoration du 19 mars : 11h30 devant le Monument aux Morts*
- *Aides aux commerces : une réunion d'information a été organisée par la Mairie et la Communauté de communes afin d'informer les commerces des aides auxquelles ils pourraient prétendre (maximum 10 000 €). Les dossiers sont en cours d'étude.*
- *L'installation d'un essuie-mains a été demandé à la salle pour tous.*
- *Prochain conseil : vendredi 11 avril*

Fin de séance à 21h50

Site Internet de la commune : www.mairielessardenbresse.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>

